

Programme énergétique national

devraient s'équilibrer. Nous nous efforçons de maintenir cet équilibre chaque année, mais il est possible que certaines années, il y ait un léger déficit et d'autres, un léger excédent. Je puis dire à mon honorable ami que, sous réserve d'événements imprévus concernant le prix du pétrole, je m'attends, vers la fin de 1982, à être en mesure de recommander une diminution de la taxe d'indemnisation pétrolière à compter du 1^{er} janvier 1983.

M. Wilson: Madame le Président, il aurait été très utile et rassurant pour les Canadiens de voir que cette politique n'était pas destinée à aider un seul secteur de l'économie, mais qu'elle tenait compte également de certains problèmes auxquels se heurtent les consommateurs. Ma deuxième question porte sur les rumeurs relatives à l'aide que le gouvernement offre à certaines entreprises canadiennes du secteur pétrolier et gazier qui connaissent d'énormes problèmes financiers. Le ministre estime-t-il que les mesures qu'il a annoncées ce soir vont résoudre ces problèmes, ou est-il possible que le gouvernement prenne d'autres mesures pour redresser la situation?

M. Lalonde: Madame le Président, les mesures annoncées ce soir sont de portée générale et visent à aider tout le secteur. En fait, comme je l'ai déjà dit, elles s'adressent essentiellement aux petites sociétés, qui sont pour la plupart canadiennes. Ce sont elles qui profiteront principalement de ce programme car elles se sont révélées les éléments les plus positifs et les plus dynamiques de ce secteur; ce sont elles qui ont le plus souvent réinvesti leurs capitaux au Canada en vue de créer des emplois pour les Canadiens. Ces mesures doivent s'envisager de ce point de vue-là, mais elles ont un caractère général. Certains éléments du programme que j'ai annoncés vont être avantageux à de grosses sociétés, dont certaines sont dans la situation évoquée par mon honorable ami. Quant aux sociétés canadiennes pouvant se trouver en difficulté actuellement, cela c'est une autre histoire, et je n'ai rien à dire.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, la question que je pose au ministre porte essentiellement sur ce que je considère comme l'aspect trompeur de ce document, et je n'emploie pas ce mot-là dans un sens antiréglementaire. Le titre annonce qu'il s'agit d'une mise à jour du Programme énergétique national. Mais en parcourant le texte, on voit qu'il s'agit essentiellement d'une nouvelle déclaration portant uniquement sur les entreprises de pétrole et de gaz. A la page 67, je ne trouve qu'un paragraphe sur le réseau électrique de l'Ouest. Il s'agit d'un mégaprojet qui va distribuer à bas prix de l'énergie électrique, depuis le nord du Manitoba jusqu'en Saskatchewan et même en Alberta. Dans tout cet énorme rapport, il n'y a qu'un paragraphe concernant le réseau électrique de l'Ouest. On y dit que le gouvernement accordera beaucoup d'attention à une demande d'appui financier à ce projet. Pour un gouvernement qui a prétendu avoir des garanties absolues au sujet du gazoduc de l'Alaska, qui s'est engagé à résorber le chômage et à faire baisser les taux d'intérêt, et à renforcer l'AEIE, donc qui emploie de grands mots pour parler de choses qu'il ne fait pas, que diable entend-il par beaucoup d'attention?

M. Lalonde: Madame le Président, mon honorable ami n'ignore peut-être pas qu'il y a au Manitoba un nouveau gouvernement auquel nous souhaitons bonne chance. Quoi qu'il en

soit, il y a eu des pourparlers très préliminaires entre ce gouvernement et le gouvernement fédéral. Il y a eu des conversations téléphoniques entre le premier ministre du Manitoba et le premier ministre (M. Trudeau), des entretiens entre le ministre manitobain de l'Énergie et moi-même, principalement au téléphone, et des approches au gouvernement fédéral pour voir s'il serait disposé à accorder un appui quelconque au réseau de l'Ouest, plus spécialement par des techniques de financement dont je ne veux pas préciser les détails pour l'instant. Il s'agit là d'approches tout à fait générales et préliminaires. Le gouvernement fédéral a fait savoir au Manitoba qu'il est disposé à examiner avec lui, dans un esprit tout à fait positif, son projet qui ne présente encore qu'un caractère tout à fait général. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure pour l'instant de dire de façon catégorique ce que nous pourrions faire exactement. Ce serait prématuré, pour la bonne raison qu'il n'y a pas encore eu de séances de travail avec le gouvernement du Manitoba à ce sujet. Nous lui avons dit que, de façon générale, nous voyions d'un bon œil sa demande et que nous allions nous en occuper d'ici peu de temps. Je ne sais pas si ce sera une question de semaines ou de mois, mais nous en avons parlé.

Mon collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a eu des entretiens avec certains ministres du gouvernement manitobain encore la semaine dernière, et il suit le dossier de très près, et avec beaucoup d'intérêt.

• (2150)

M. Murphy: Madame le Président, j'aurais une brève question supplémentaire à poser. Je me réjouis des bonnes nouvelles que nous a annoncées le ministre, mais j'aimerais avoir une petite précision. Il a donné l'impression qu'il s'agit simplement d'une nouvelle proposition émanant du gouvernement néo-démocrate du Manitoba. N'est-il pas vrai que cette question fait l'objet de discussions entre le précédent gouvernement conservateur de cette province et le gouvernement fédéral depuis plusieurs années? Comment se fait-il alors que nous en soyons encore au stade de l'examen attentif?

M. Lalonde: Pour une simple et bonne raison, madame le Président, c'est que tout récemment encore, les deux gouvernements des Prairies . . .

M. Murphy: Les trois gouvernements des Prairies.

M. Lalonde: Excusez-moi, les trois gouvernements des Prairies n'avaient pas réussi à s'entendre pour savoir si ce projet allait voir le jour. Il n'y avait rien de précis ni rien d'officiel, car les trois gouvernements n'étaient pas d'accord sur ce projet. Leurs positions étaient même parfois diamétralement opposées. Des démarches d'ordre tout à fait général ont été effectuées pendant tout ce temps, mais il n'y avait aucun projet précis qui permette d'avancer des chiffres ou de dire que les choses se concrétiseraient telle ou telle année par exemple.

Il nous a fallu attendre que les trois gouvernements fassent savoir qu'ils étaient prêts à appuyer la réalisation du projet pour que nous puissions nous pencher sur le problème et examiner le détail de la proposition. Nous sommes tout à fait disposés à rencontrer les représentants du gouvernement du Manitoba pour en discuter.

M. John Thomson (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser quelques questions brèves. Le ministre s'est donné beaucoup de mal ce soir, tant dans les documents que dans le discours qu'il a présentés, pour nous montrer à quel